

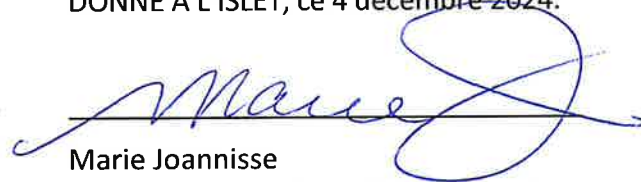
AVIS PUBLIC

À TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à tous les citoyens de la Municipalité de L'Islet que les séances ordinaires du conseil, pour l'année 2025 se tiendront à compter de 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc ainsi qu'en vidéoconférence aux dates suivantes :

- | | | |
|--------------|-------------|----------------------------|
| - 14 janvier | - 5 mai | - 2 septembre |
| - 3 février | - 2 juin | - 1 ^{er} octobre |
| - 3 mars | - 7 juillet | - 11 novembre |
| - 7 avril | - 4 août | - 1 ^{er} décembre |

DONNÉ À L'ISLET, ce 4 décembre 2024.

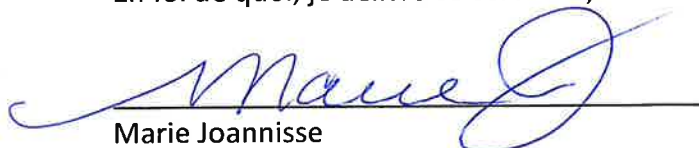


Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 4 décembre 2024.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière